A.C.O
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 76 A Route Nationale
74500 LUGRIN
RCS THONON-LES-BAINS B 792 398 737

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 de la manière suivante :

- A titre de dividendes aux associés, à hauteur de ..... 29.155 €
- Le solde, soit ..... 94.693 €
  en totalité au poste « **autres réserves** ».

Le paiement des dividendes sera effectué le 29 Juillet 2026.

Il est précisé que les revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 sont éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, le cas échéant.

L'assemblée générale indique avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 70 000,00 €, soit 14,00 € par titre
Exercice clos le 31 décembre 2023 : 50 000,00 €, soit 10,00 € par titre
Exercice clos le 31 décembre 2024 : 72 000,00 €, soit 14,40 € par titre

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 Juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



SAS ACO

76 A ROUTE NATIONALE

74500 LUGRIN

certifié conforme.

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Cabinet Raynal MONVOISIN

97 AVENUE GENERAL DE GAULLE

74200 THONON LES BAINS

Téléphone 04-50-71-81-34 Télécopie 04-50-71-81-99

Numéro SIRET 38799294400026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2026

Désignation de l'entreprise : SAS ACO — 76 A ROUTE NATIONALE — 74500 LUGRIN — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise

SIRET : 7 9 2 3 9 8 7 3 7 0 0 0 2 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122025 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122024 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	104 880	012	104 880	
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	200 562	030 93 377	107 185	49 728
	Immobilisations financières* (1)		040	3 880	042	3 880	5 440
	Total I (5)		044	**309 322**	048 **93 377**	**215 945**	**55 168**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	336 397	070 4 000	332 397	454 224
		Autres * (3)	072	60 618	074	60 618	84 968
	Charges constatées d'avance *		092	1 816	094	1 816	2 690
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	311 051	086	311 051	136 568
	Total II		096	**709 883**	098 **4 000**	**705 883**	**678 450**
	Total général (I + II)		110	**1 019 204**	112 **97 377**	**921 827**	**733 619**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	500	500
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	349 385	221 485
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**123 848**	**199 900**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**478 733**	**426 885**
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	88 799	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	23 500	31 621
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 73 170)	172	242 308	172 549
	Comptes courants d'associés	173	7 104	74 163
	Autres dettes	175	81 383	28 400
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**443 094**	**306 733**
	Total général (I + II + III)	180	**921 827**	**733 619**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	3 860	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	72 978
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	195 231
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	5 634		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.